

Petite Chronique de l'assos

Rosa, rosa, rosam, rosae, rosae, rosa...
 A l'heure où cette comptine s'estompe dans nos mémoires, je lance un appel vibrant à vous tous et toutes qui allez vous retrouver dans les parcs et jardins, près des massifs de roses...

C'est la fête. C'est notre fête : nous avons tous vingt ans.

Et cet air qui vient de si loin, cette petite chanson qui s'obstine en nous, ne pourrions-nous pas lui faire une place en nos cœurs ? ...

Trouver un autre air peut-être, changer le rythme :

rosae, rosae, ROSAS, rosarum, rosis, ROSIS !
 Un latin bien slamé est un latin sauvé !

Ô gué, vive la rose !

Vive la rose
 et le...

(Lila)

► DANS CE NUMÉRO...



► **Chronique de notre marraine**
 page 2



► **Collectif Europe et Médicament**
 page 4



► **Témoignage**
 page 7

► COOPÉRATION

Notre étude publiée !

L'étude portant sur les risques de cancer, en particulier du sein, chez les « filles DES » vient d'être publiée en anglais, dans la revue scientifique **Thérapie**, revue française dont les textes sont en français ou en anglais.

(Lire la suite en page 3)



Dîner des « filles DES parisiennes » du 17 avril

Adhérente de l'association depuis une poignée d'années, je n'avais encore participé à aucune de ses manifestations. L'organisation d'un dîner près de mon domicile a eu raison de mon inactivité. Rendez-vous était donné dans un restaurant ayant la particularité de réunir les cuisines de la Bretagne et du Sud-Ouest. Confit de canard et Breizh Cola : je n'ai pas résisté à ce mélange des genres. Ce vendredi soir-là, nous étions une bonne douzaine : des anciennes très actives dans l'association, des nouvelles... Quelques conjoints aussi, qui ont dû répondre par la négative plusieurs fois à la question : « êtes-vous un homme DES ? ». Je crains que, bien malgré eux, leurs réponses en aient déçu certaines, désireuses d'échanger leurs témoignages avec ces victimes dont on parle moins.

Soirée de victimes, donc : beaucoup d'émotion, encore de l'indignation et un serveur qui s'étonne de la concentration que marquent nos échanges nourris. Victimes, mais solidaires : les mêmes mots se retrouvent d'un témoignage à l'autre. À travers les différences de trajectoires, en fonction de la gravité des troubles et de leur conséquences, je suis frappée par la similitude de nos expériences et la façon dont nous nous les racontons. L'une de nous retrace sa récente expérience d'adoption. Nous échangeons des informations, notamment sur l'étude 3 générations. Au final, je ressors du restaurant plus émue que je ne l'avais imaginé en me rendant à cette soirée, et très heureuse de ce « dîner DES » plein d'échanges et de solidarité.

Frédérique

A noter sur vos agendas : à la rentrée, « dîners DES » !

Alsace : Obernai le vendredi 11 septembre

Ouest : Nantes le vendredi 9 octobre

Sud-Ouest : Toulouse et Bordeaux : dates à venir

Si vous aussi, vous souhaitez vivre un tel moment, ce n'est pas très compliqué à organiser : lancez-vous ! Contactez-nous, nous vous aiderons.

C'est ce qu'on fait Michèle et Claire, sur Paris, soutenues par Laetitia, du CA.

Le dîner du 17 avril avait été annoncé sur notre site, Facebook, par newsletter et par mail aux adhérentes d'Ile de France.

L'édito

Au petit-déjeuner ce matin, je réfléchissais au sommaire de *la Lettre*, me préparant à écrire l'édito.

Mon regard s'est posé sur mon réfrigérateur qui, comme pour beaucoup d'entre-vous, a désormais sur sa porte un nouveau magnet, la rose « distilbelle ».

J'ai vraiment regretté que l'on n'obtienne pas la création d'une rose, et cette réflexion m'entraînait à me poser la question : mais d'où vient ta passion des roses ?

Le souvenir a surgi : c'est le jour de mes 6 ou 7 ans, j'attends mes cousines Roselyne et Françoise.

Je suis très impatiente, pas étonnant, car je suis pour les adultes un garçon manqué, et régulièrement privée de dessert car mon imagination me conduit à faire des bêtises...

Ce jour-là, je me réjouis de la venue des cousines, car c'est plus amusant de jouer à plusieurs.

Je suis à la grille du jardin et enfin les voilà ; l'une tient dans sa main un bouquet de roses et me le tend en disant « *Bon anniversaire !* ».

Ces roses sont pour moi, les plus belles du jardin de ma tante, je les mérite !!!!

Je ne sais pas quelle était l'intention de ma tante, mais aujourd'hui encore je regarde les roses de mon jardin avec reconnaissance. Outre leur parfum, c'est un bouquet de tendresse et de douceur que je reçois.

Notre histoire Distilbène est loin d'être belle, tendre et douce, mais cette « distilbelle », c'est le cadeau que nous partageons, car nous ne sommes pas que souffrance et tristesse ...

Bel été à vous tous et offrez la « distilbelle », un petit souffle de douceur .

Anne Levadou

Présidente de Réseau D.E.S. France

▶ CHRONIQUE DE NOTRE MARRAINE



Distilbelle : c'est le nom retenu par le Réseau D.E.S. France pour les petits magnets qui célèbrent les vingt ans de l'association.

Une jeune femme qui a eu un cancer ACC, à qui l'équipe du Réseau a soumis la maquette, a dit « *oh oui, Distilbelle, c'est bien, avec le dessin de cette rose : pour une fois qu'on fait quelque chose de beau avec le DES !* » .

Se faire belle malgré le cancer, se maquiller, se bichonner : on devine (ou on sait) l'énergie que cela demande.

Le distilbène aussi attaque l'image que nous avons de nous. Le distilbène entame notre fertilité, ce destin maternel qu'on assigne aux femmes. Il met à mal l'idée que la société nous renvoie de la femme, parfaite dehors comme dedans. Il nous afflige de divers maux pas forcément glamour. Il menace, fondamentalement, notre confiance en nous. Car être belle c'est surtout être sûre de soi, et le distilbène fait comme un mur entre nous et notre confiance en nous. Il s'interpose entre nous et notre avenir. Il peut même menacer la confiance que nous portons à nos proches.

Se sentir belle malgré notre utérus biscornu, se sentir forte malgré nos faiblesses, se tenir droite malgré tout... certes ce n'est pas facile, mais on peut aussi avoir de la tendresse pour nos corps qui font, dans l'adversité, ce qu'ils peuvent. Et leur trouver alors une grande beauté. Il y a une phrase de Bouddha que j'aime bien : « *si ta compassion ne commence pas par toi-même, elle est incomplète* ». Etre belle et distilbène, être une déesse malgré le DES...

Marie Darrieussecq

COTISATION 2015 MERCI D'Y PENSER

«*Désolée du retard, c'est un oubli qui aurait pu durer...*»

Comme cette adhérente, vous êtes pardonnés !
Il n'est jamais trop tard !

Notre étude publiée ! (suite)

Nos résultats sont donc validés par la caution d'une publication scientifique et rendus accessibles internationalement, car référencés sur des sites spécialisés, tels PubMed.

Voici le résumé de notre texte :

Risque de cancer chez les femmes exposées au diéthylstilbestrol in utero

Michel Tournaire, Emmanuel Devouche, Marc Espié, Bernard Asselain, Anne Levadou, Anne Cabau, Annabel Dunbavand, Pascale Grosclaude et Sylvie Epelboin.

Objectifs.

Evaluer le risque de cancers, en priorité du sein, pour les femmes exposées au diéthylstilbestrol (DES) in utero en France.

Méthode.

Une cohorte de 3 436 femmes exposées au DES in utero et une cohorte comparable de 3 256 femmes non exposées ont été recrutées rétrospectivement à partir de réponses de volontaires à des questionnaires. Les cas étaient validés à partir de l'histoire médicale lors du recrutement.

Résultats.

Cent quatre-vingt quinze cancers ont été observés chez les femmes exposées, 136 cancers du sein, 59 concernant d'autres sites, et 141 cancers chez les femmes non exposées, 90 cancers du sein et 51 autres. Une augmentation significative des cancers du sein a été trouvée chez les femmes exposées, avec un rapport de taux d'incidence de 2,10 (95 % CI 1,60-2,76), par comparaison avec des femmes non exposées.

Lorsque les femmes exposées étaient comparées à la population générale en France, le taux d'incidence standardisé était de 2,33, (95 % CI 1,93-2,72).

Conclusion.

Nos résultats suggèrent une augmentation significative des cancers du sein chez les femmes exposées au DES in utero par comparaison à des femmes non exposées et à la population générale. Pour les autres cancers, adénocarcinomes à cellules claires du col ou du vagin exceptés, il y avait une augmentation globale non significative.



journal-therapie.org/diethylstilbestrol
<http://dx.doi.org/10.2515/therapie/2015030>

► VIE DE L'ASSOCIATION

20 ans d'existence, dites-le avec des fleurs !

Pour utiliser vos magnets à bon escient, ne vous cantonnez pas à vos portes de Frigo !

Par exemple, osez donc un clin d'œil malicieux ... Pour faire contrepoids à tous ces petits gadgets colorés édités par les laboratoires et qui encombrant le cabinet de votre médecin, sortez un magnet !

N'hésitez pas à l'offrir en arguant du fait que pour une fois, en plus d'être peu encombrant et utile, un objet publicitaire a du sens : il ne vend rien, ne vante que notre bonne volonté, et se borne à un constat : 20 ans.

20 ans d'existence.

20 ans d'actions, de luttes opiniâtres et de combats usants parsemés çà et là de victoires et de petites joies.

D'autres actions restent à mener ; ça tombe bien ! 20 ans, c'est le bel âge pour construire des projets ...

N'hésitez pas à parler de Réseau D.E.S. France. Présentez son action, et semez donc ces magnets comme autant de petits cailloux qui indiqueront le chemin de l'association à celles et ceux qui en ont besoin.

Bon de commande en dernière page...



ECHOS DU COLLOQUE

Faut-il repenser le droit des victimes d'effets indésirables de médicaments ?

M. le député Gérard Bapt nous a accueillis à l'Assemblée Nationale ce 13 mars. Après son allocution d'ouverture, et celle de Stéphanie Chevallier, présidente de l'association Les Filles DES, le colloque s'est articulé en trois parties.



Ces témoignages ont permis de prendre la mesure du parcours d'épreuves auquel les victimes sont confrontées, avec notamment – lorsqu'elles sont possibles – des procédures judiciaires longues et coûteuses, ainsi qu'une voie «amiable» inadaptée.

Des juristes spécialisés dans le droit médical ont ensuite rendu publiques nos recommandations concrètes d'amélioration de la situation des victimes.

Parmi elles :

- la création d'un fonds d'indemnisation «produits de santé» spécifique, notamment financé par les firmes pharmaceutiques et géré par l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM).
- la mise en place d'actions de groupe en santé efficaces, afin de rendre la voie contentieuse plus accessible ;

Enfin, Irène Frachon, pneumologue, lanceur d'alerte sur le benfluorex (Mediator®), a clôturé la matinée.

Trois associations sont intervenues, présentant les effets indésirables graves de certains médicaments :

- **Sophie Le Pallec pour Amalyste** (syndrome de Lyell, plusieurs molécules concernées - amalyste.fr),
- **Emmanuelle Brun pour Réseau D.E.S. France**
- **Marine Martin pour l'APESAC** (Association de Parents d'Enfants touchés par le Syndrome des Anti-Convulsants : exposition in utero aux anti-épileptiques - apesac.org).

Quel est l'impact de ce colloque ?

Nous vous avons adressé plusieurs newsletters, vous demandant de sensibiliser vos élus, afin qu'ils soutiennent les propositions du Collectif Europe et Médicament. Plusieurs d'entre vous nous ont fait suivre les réponses qu'ils ont reçues.

Le témoignage cité dans l'intervention d'Emmanuelle Brun, notre vice présidente, a été repris par M. Bapt, lors de la discussion générale sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé.

M. Bapt a retiré en séance d'examen du texte, deux amendements qu'il avait déposés, les estimant finalement incompatibles avec la Directive Européenne de 1985.



► PROCÈS

Nouvelle décision de la Cour de cassation Préjudice d'anxiété : non automatique.

Dans *La Lettre* n° 46, de décembre 2014, nous vous présentions une décision favorable de la Cour de cassation. Elle confirmait l'existence d'un préjudice d'anxiété découlant de l'exposition in utero au DES. En effet, le préjudice moral, lié à la surveillance gynécologique renforcée à laquelle cette « jeune femme DES » doit se conformer, avait été prouvé.

Nous espérons que cet arrêt ne constituerait pas une jurisprudence isolée, mais qu'il serait suivi de plusieurs décisions similaires.

Malheureusement, dans un nouvel arrêt du 11 décembre dernier, la Cour de cassation a tempéré sa position. En effet, elle a cassé partiellement un arrêt rendu précédemment par la cour d'appel de Versailles, qui reconnaissait un préjudice d'anxiété, et l'avait indemnisé à hauteur de 1000 euros.

La différence entre les deux décisions s'explique par le fait que la première victime présentait déjà des séquelles imputables au DES, imposant des contrôles médicaux renforcés, tandis que la seconde réclamait l'indemnisation de l'angoisse découlant de son exposition, alors qu'elle ne présente pour l'instant aucune pathologie.

Pour ces deux victimes, la procédure n'est pas terminée, leurs dossiers ayant été renvoyés en Cour d'Appel.

Où en sommes-nous ?

Le projet de loi d'amélioration de notre système de santé a été adopté par l'Assemblée Nationale le 14 avril et transmis au Sénat. Celui-ci devrait en débattre à la rentrée.

A ce jour, notre proposition de fonds d'indemnisation n'a pas été introduite dans le projet de loi. L'action de groupe est prévue à l'article 45 ; s'il était adopté tel que, il pourrait probablement bénéficier à certaines «familles DES».

C'est maintenant auprès du Sénat que le Collectif Europe et Médicament continue de présenter nos propositions. Nous tentons d'obtenir notamment la ré-introduction de l'un des amendements présentés par M. Bapt, portant sur l'exonération de la responsabilité des firmes pharmaceutiques pour «risque de développement».

Par newsletter, nous reviendrons à nouveau vers vous s'il s'avère pertinent de sensibiliser les sénateurs membres de la commission des affaires sociales, pour qu'ils présentent et soutiennent nos projets d'amendements.

 www.prescrire.org
*Rubrique Collectif Europe et Médicament
(accessible depuis la page d'accueil, colonne de droite)*

Les vidéos du colloque, ainsi que les textes des interventions, sont en ligne sur le site de la revue Prescrire.





DES Action USA

Fondée en 1978 et afin de sécuriser son avenir, DES Action USA est entrée dans le groupe *MedShadow Foundation*, créé en 2012 par une «fille DES», Suzanne Robotti. Sa mission est de connaître et faire connaître les effets secondaires et les effets à long terme de tous les médicaments mis sur le marché américain. Dans ce cadre, DES Action continuera à défendre les droits des victimes du DES et à informer les médias sur les conséquences de ce médicament.

L'objectif de *MedShadow* est surtout éducatif ; encourager la participation active des patients dans le choix de leurs médicaments et protocoles de soin. Ainsi, au lieu de suivre passivement une prescription médicale, ils apprendront à dialoguer avec le médecin et le pharmacien et à poser toutes les questions sur les effets de leur traitement, les choix possibles et les alternatives. Cet investissement personnel permet au patient de s'impliquer activement dans l'amélioration de sa santé et son bien-être.

DES daughter UK

Domino et son époux sont toujours très actifs sur internet. Leur investissement permet une très large diffusion mondiale, en langue anglaise, de toutes les informations concernant le DES. Ils élargissent les questionnements à tous les éventuels perturbateurs endocriniens : BPA, pesticides et particulièrement ceux susceptibles de concerner les grossesses, mais toujours en rapport avec l'industrie pharmaceutique.

Depuis trois ans, le blog *DES daughter* a publié 2 à 3 «posts» par jour, soit plus de 2000 depuis sa création.



Blog : DES daughter

<https://desdaughter.wordpress.com/category/diethylstilbestrol/>:

Pamela

DES Centrum Pays-Bas

Au cours des années 90, une loi fut votée aux Pays-Bas permettant aux victimes du DES – les mères, leurs filles ou fils – de saisir la justice pour demander des compensations pour les dommages des conséquences du DES. À cet effet, un fonds spécial fut constitué par les laboratoires, sous contrôle de l'Etat. Le 17 mars 2015, une nouvelle dotation concernant la 3^{ème} génération fut ouverte, destinée aux enfants des «filles DES» qui, en raison de leur naissance prématurée, ont des problèmes de santé et des handicaps nécessitant un accompagnement spécifique. Cette loi qui équivaut au terme américain «class action», s'intitule aux Pays-Bas «dommages et intérêts pour préjudices collectifs». Dans le cadre de cette loi, le DES Centrum est habilité à recevoir les demandes et à gérer la dotation des fonds de compensation.

On ne “s'improvise pas” victime du distilbène si on n'a pas au moins un élément prouvant un lien avec celui-ci, dit Sandrine.

Sandrine, dont le témoignage avait été publié sur le blog de Domino (DES Daughter Network), a souhaité que nous nous en fassions également l'écho. Une fois n'est pas coutume, voici donc un témoignage « médico-judiciaire »...

Mon procès a débuté en avril 2011, le délibéré a été rendu en juillet 2014. Quant à l'expertise médicale, elle a eu lieu en mars 2012.

Il a été retenu : ménopause précoce, utérus hypoplasique en T typique du DES, deux grossesses extra-utérine avec salpingectomie (en 2005 et 2007), les conséquences de la 2^{ème} grossesse extra-utérine - un hémopéritoine majeur ayant nécessité une transfusion sanguine, un séjour en réanimation pour syndrome de CIVD (coagulation intra-vasculaire disséminée), avec une anémie sévère ayant nécessité d'autres transfusions sanguines -, une dépression suivie d'une tentative de suicide, l'infertilité.

Pour agir en justice, on a 10 ans, à partir d'une certaine date, dite « de consolidation ». Pour moi, les experts l'ont fixée à 2012, l'année de l'expertise.

Ce qui a joué un rôle très important au cours du procès, c'est que j'avais les ordonnances de ma mère stipulant la prescription du Stilboestrol, c'est-à-dire le DES fabriqué par le laboratoire Novartis (Distilbène étant le nom de la molécule fabriquée par UCB Pharma).

Sur les ordonnances, il apparaît que ma mère a pris du Stilboestrol depuis avril 1969 à début février 1970 (un comprimé quatre fois par jour) et ensuite du 7 février 1970 jusqu'à ma naissance, en avril 1970 (deux comprimés par jour).

Il faut noter que dans mon malheur j'ai eu l'avantage que le laboratoire concerné était Novartis : ils sont plus “arrangeants” qu'UCB Pharma. UCB fait systématiquement appel, Novartis pas forcément. Dans mon cas, il n'y a effectivement eu aucun appel.

L'avocat de Novartis a reconnu lui même qu'il ne pouvait rien face à mon dossier et que c'était la deuxième fois en quinze ans de plaidoiries qu'une victime du Distilbène allait jusqu'au procès. Autrement dit, les autres victimes ont soit abandonné leur procédure avant la fin, soit accepté un arrangement à l'amiable.

Au cours des six mois précédants le procès, Novartis m'a par trois fois proposé un arrangement à l'amiable. Ce qui prouve que le laboratoire était donc en faute. On ne propose pas de l'argent à quelqu'un comme ça, quand on n'a rien à se reprocher. C'est pour cela que je suis allée sereinement

jusqu'à la fin du procès, refusant catégoriquement leur arrangement à l'amiable. Sachant que la somme proposée était bien inférieure à ce que je devais attendre.

En définitive j'ai obtenu 104.873€, Novartis m'avait proposé une moindre somme à l'amiable. J'ai versé 10% à l'avocate en honoraires de résultats. J'ai eu pour 20.000€ de frais environ, qui m'ont été remboursés, puisque j'ai gagné le procès.

Sur ces 104.873€, mon père a obtenu 6.000€. Ma mère aurait eu droit au double, mais elle est décédée deux mois avant l'issue de mon procès. L'avocate a fait valoir cela lors du procès également. Car c'est une affection supplémentaire qui m'empêche de “savourer” pleinement ma victoire. Si j'ai gagné, c'est grâce à ma mère qui a gardé les ordonnances et elle est décédée sans savoir si j'avais réellement gagné.

Le Stilboestrol lui avait été prescrit car elle faisait des fausses couches à répétition. Comme elle a eu beaucoup de mal pour avoir des enfants et que c'était son désir le plus cher, elle a gardé tout ce qui était en lien avec ses grossesses, et donc les ordonnances.

Il faut donc noter essentiellement pour celles qui voudraient s'engager dans une procédure que l'ordonnance est évidemment un élément des plus importants, mais qu'il faut également le lien direct des conséquences avec cette exposition in utero au DES.

J'avais en ma possession une radio où l'on voit nettement mon utérus typique distilbène.

Je recommande au cours de l'expertise de se faire assister par le Pr Blanc de Marseille, qui accepte d'intervenir pour les expertises Distilbène, aux côtés des victimes. Son intervention a été aussi un facteur très important pour le procès. Il a un coût bien sûr, mais cela en vaut vraiment la peine.

Il est évident qu'on ne “s'improvise pas” victime du distilbène si on n'a pas au moins un élément prouvant un lien avec celui-ci. Ce serait trop facile, la partie adverse faisant valoir que l'infertilité, par exemple, peut être due à bien d'autres causes que le Distilbène.

Je recommande également à celles qui souhaiteraient engager une procédure de demander conseil au Réseau D.E.S. France, une association de très bon conseil et d'une aide très précieuse. De mon côté si certaines souhaitent des renseignements complémentaires, je me tiens à leur disposition (gratuitement bien entendu).

Sandrine

Consultations DES en France

A PARIS

HÔPITAL BICHAT - CLAUDE BERNARD

(46 rue Henri Huchard 75018 PARIS)
Consultation DES les jeudis matin (fertilité ; suivi de grossesse) :
 Dr Sylvie Epelboin

• **PMA :** Tél. : 01 40 25 76 79
 Horaires du secrétariat pour la prise de rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.

• **Suivi de grossesse :**
 Tél. : 01 40 25 76 73
 Horaires du secrétariat pour la prise de rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

A PARIS

L'HÔPITAL ST VINCENT DE PAUL EST FERMÉ.

• **Suivi de grossesse :**
 le Dr Anne Théau, gynécologue obstétricienne, consulte désormais à la maternité de Port Royal (53 av de l'observatoire, Paris 14^{ème} - Centre d'appel pour les prises de rendez-vous : 01 58 41 39 39)

• **Suivi gynécologique :**
 le docteur Fanny Lewin, gynécologue médicale, consulte désormais en libéral (276 Bd Raspail, Paris 14^e - Tél. 01 43 35 01 74)

A STRASBOURG

Un vendredi après-midi par mois, au CMCO (19 rue Louis Pasteur 67300 Schiltigheim).
 Tél. 03 69 55 34 04.

▶ BONNES VACANCES ET RETROUVEZ-NOUS AU 05 58 75 50 04 EN SEPTEMBRE

Permanence tenue par des bénévoles : merci de ne pas appeler aux heures des repas et de laisser un numéro de fixe pour être rappelé.

▶ CONTACTS LOCAUX

ALSACE	-----
Françoise	03 88 34 26 70
Sylvie	03 88 82 75 70
AQUITAINE	-----
Sylvie	05 58 06 10 96
BASSE NORMANDIE	-----
Laetitia	02 31 94 08 79
BRETAGNE	-----
Marie-Agnès	02 98 54 54 46
Véronique	02 98 87 10 35
CENTRE	-----
Françoise	02 47 80 03 38
FRANCHE-COMTÉ	-----
Babeth	03 84 75 37 09
ÎLE DE FRANCE	-----
Claire	01 43 24 39 00
LANGUEDOC	-----
Isabelle	04 67 27 05 39
LIMOUSIN	-----
Béatrice	06 78 82 27 02
LORRAINE	-----
Liliane	03 83 24 41 81
PACA	-----
Maryvonne	06 58 12 27 05
PAYS DE LOIRE	-----
Catherine	02 40 06 25 23
RHÔNE-ALPES	-----
Elisabeth	04 72 07 86 47
Maryline	04 79 88 41 10

▶ CONTACTS ADOPTION-PRÉMATURITÉ DEUIL PÉRINATAL

ADOPTION	-----
Nathalie	03 89 79 35 11
Frédérique	01 34 60 95 55
Nicole	05 56 64 78 43
Isabelle	02 43 42 41 80
Raphaëlle	03 88 22 03 85
PRÉMATURITÉ	-----
Catherine	02 40 06 25 23
Véronique	02 98 87 10 35
DEUIL PÉRINATAL	-----
Marianne	04 74 36 11 62

«C'est ensemble que nous avançons, solidaires les uns des autres !»

La Lettre : Bulletin de l'association Réseau D.E.S. France regroupant des personnes concernées par le Distilbène® (diéthylstilbœstrol).

Siège social : 37, rue d'Amsterdam - 75008 Paris **Centre administratif :** 1052 rue de la Ferme du Carboué - 40000 Mont de Marsan

Association de loi 1901 Siret 40097911800033 - APE 9499 Z **N°ISSN :** 1776-968X **Directrice de publication :** Anne Levadou **Ligne éditoriale :** Nathalie Lafaye, Anne Levadou, Jean-Jacques Pascal, Lydia Pasanau.

Crédits photos : pages 1 et 4 : photos Assemblée nationale®, Réseau D.E.S. France, page 5 fotolia **Tirage :** 2400 exemplaires **Date de publication :** Juin 2015 **N°48 Conception graphique :** Agence Ésens, 06 12 95 87 92 **Imprimeur :** Castay - Aire sur l'Adour, tél. 05 58 71 60 43.



ACTION MILITANTE : MAGNET 20^E ANNIVERSAIRE

Format 85 x 54 mm (= carte bleue) 2 tarifs : à l'unité : 3 € ou par lot de 4 exemplaires : 10 €

Nom : Prénom :

Adresse de livraison (envoi par courrier postal) :

Code postal : Ville :

Pour me joindre si nécessaire tél :

ou courriel :@.....

Quantité commandée :

A l'unité :X 3 euros = €
 Par lot de 4 :X 10 euros = €

Total exemplaires :Total..... €
 + Participation aux frais de port : **+ 1 €**

Total à payer..... €

